

Fiche de carrière

à l'intention des

Techniciens en

travail social



Table des matières

Introduction	1
Aperçu de la Profession	1
Principal organisme de réglementation.....	2
Critères d'inscription.....	3
Étapes du processus d'inscription	5
Traduction	7
Inscription double	8
Réponse de l'OTSTTSO.....	8
Calendrier.....	9
Frais	10
Avant d'arriver au Canada.....	10
Après votre arrivée.....	11
Information sur le marché du travail	11
Pour en savoir plus.....	12
Obtenir de l'aide	13
Questions et réponses	14

Introduction

La présente fiche de carrière a été mise à jour en août 2016 en collaboration avec l'[Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario \(OTSTTSO\)](http://www.ocswssw.org/?lang=fr) (www.ocswssw.org/?lang=fr) et le [ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario](http://www.ontarioimmigration.ca) (www.ontarioimmigration.ca). Les renseignements fournis sont exacts au moment de la rédaction. Certaines exigences auront peut-être été modifiées au moment où vous ferez votre demande. Veuillez communiquer avec l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario pour trouver les renseignements les plus récents et avant d'entreprendre votre processus de demande.

Les droits d'auteur relatifs à la présente fiche de carrière appartiennent conjointement à l'Imprimeur de la Reine pour l'Ontario et à l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario, © 2016. Cette fiche de carrière peut être utilisée ou reproduite par un tiers à des fins non commerciales et non lucratives à condition: a) qu'aucuns frais, paiements ou redevances ne soient exigés par ledit tiers en échange de son utilisation ou de sa reproduction par une autre personne; b) qu'elle reste en contexte; et c) que toute reproduction porte la mention suivante afin d'indiquer que la fiche appartient à la Reine pour l'Ontario et à l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario:

© Reproduit avec la permission de l'Imprimeur de la Reine pour l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario, 2016.

Toute reproduction proposée à des fins commerciales ou sans but lucratif de cette fiche de carrière nécessite une autorisation écrite de l'Imprimeur de la Reine pour l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario.

Aperçu de la Profession

- **Inscription** : L'[Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario \(l'OTSTTSO\)](http://www.ocswssw.org/?lang=fr) (www.ocswssw.org/?lang=fr) est l'organisme de réglementation des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social en Ontario. L'OTSTTSO a été établi en vertu de la *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social*. Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire de la *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social* sur le [site Web du Gouvernement de l'Ontario](http://www.ontario.ca/fr/lois/loi/98s31) (www.ontario.ca/fr/lois/loi/98s31). Son mandat consiste à servir et à protéger l'intérêt public en réglementant les professions de travailleur social et de technicien en travail social. Seuls les travailleurs sociaux autorisés sont autorisés à utiliser la désignation professionnelle de TSA (travailleur

social autorisé) accolée à leur nom dans des documents associés à l'exercice de la profession de travailleur social.

- En Ontario, toute personne qui souhaite utiliser le titre de « travailleur social » ou de « travailleur social autorisé » (ou une abréviation de ces titres protégés), ou qui se présente comme une travailleuse sociale ou un travailleur social, doit s'inscrire à un organisme de réglementation et obtenir un certificat d'inscription à cet organisme, à savoir l'OTSTTSO.
- **Rôles et responsabilités** : En Ontario, les techniciens en travail social utilisent leurs connaissances, compétences, interventions et stratégies spécialisées pour évaluer, traiter et examiner les problèmes personnels, interpersonnels et sociétaux et améliorer le bien-être des particuliers, couples, familles, groupes, organismes ou collectivités. Les techniciens en travail social fournissent des services et un soutien administratif directement dans le cadre de divers programmes d'aide sociale et d'organismes de services communautaires pour aider leurs clients à surmonter les obstacles au bien-être et à avoir une vie sociale aussi épanouie que possible.
- **Désignations** : Les techniciens en travail social exercent sous diverses désignations, dont celles de « travailleur communautaire », « intervenant », « intervenant en toxicomanie », « travailleur auprès des jeunes », « intervenant en situation de crise », ou « travailleur familial ».
- **Cadres de travail** : En Ontario, les techniciens en travail social peuvent travailler dans des cadres divers, dont les organismes gouvernementaux et de services sociaux, organismes de santé mentale, foyers de groupe, abris, centres de traitement des dépendances, conseils scolaires et établissements correctionnels.

Principal organisme de réglementation

- L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (OTSTTSO) est l'organisme provincial de réglementation de deux professions distinctes – celle de travailleur social et celle de technicien en travail social. Il régit ses membres en vertu des dispositions de la loi, de règlements, de politiques et de règlements administratifs. L'OTSTTSO n'est pas un établissement d'enseignement de même qu'il ne dispense aucun cours, grade ou diplôme. Il a été établi en vertu de la *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social* de l'Ontario qui a été promulguée le 15 août 2000.

Critères d'inscription

Vous pouvez obtenir un certificat d'inscription comme technicien en travail social, si vous avez:

- un diplôme de technicien en travail social obtenu au terme d'un programme de deux ans (quatre semestres) offert par un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario; OU
- un diplôme obtenu au terme d'un de cinq programmes que l'OTSTTSO considère équivalents à un diplôme de technicien en travail social décerné par un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario; OU
- un mélange de diplômes universitaires et d'expérience à titre de technicien en travail social, correspondant en grande partie aux compétences requises pour détenir un diplôme de technicien en travail social. C'est ce qu'on appelle aussi « processus d'équivalence ».
- Les exigences relatives aux études associées pour la filière équivalence peuvent être satisfaites si la candidate ou le candidat a un diplôme obtenu au terme d'un programme de deux ans suivis dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, ou un diplôme équivalent obtenu en dehors de l'Ontario, ou un grade obtenu au terme d'un programme universitaire d'une durée d'au moins deux ans.
- Le programme d'études doit durer au moins quatre semestres scolaires et comprendre les exigences relatives aux études générales, les résultats de la formation professionnelle et les compétences essentielles liées à l'employabilité.
- En ce qui concerne la filière équivalence, les candidats doivent avoir exercé comme technicien en travail social pendant au moins un an, période au cours de laquelle un minimum de 650 heures était supervisé par un travailleur social ou un technicien en travail social. [Le guide d'inscription sur le site Web de l'OCSWSSW](http://ocswssw.org/wp-content/uploads/2015/01/ssw-combo-registration-guide.pdf) (<http://ocswssw.org/wp-content/uploads/2015/01/ssw-combo-registration-guide.pdf>) contient plus de détails.

Vous devrez prouver à l'OTSTTSO que vous détenez les titres de compétence requis pour être membre, quelle que soit l'expérience acquise dans le domaine du service social dans votre pays.

Autorisation de travailler au Canada : Vous devez être citoyen canadien ou résident permanent, ou être autorisé légalement à exercer comme travailleur social au Canada.

Compétences linguistiques : Vous devez démontrer que vous êtes capable de converser ou d'écrire en anglais ou en français en obtenant des notes acceptables à un test linguistique tel que Test of English as a Foreign Language (TOEFL), International Language Testing (IELTS), Michigan English Language Assessment Battery (MELAB), CANTest (anglais) ou TestCAN (français). Visitez [le site Web de l'OTSTTSO pour vous informer sur les résultats considérés acceptables](http://www.ocswwsw.org/inscription/competence-linguistique/?lang=fr) (www.ocswwsw.org/inscription/competence-linguistique/?lang=fr).

Vous n'avez pas besoin de passer un test linguistique si vous:

- communiquez principalement en anglais ou en français; OU
- avez suivi vos études de technicien en travail social en anglais ou en français; OU
- exercez comme technicien en travail social en anglais ou en français.

Expérience récente : Au cours des cinq années précédentes, vous devez avoir:

- mené à bien votre formation professionnelle, OU
- exercé comme technicien en travail social.

Si vous n'avez pas exercé au cours des cinq années qui précèdent la date de la demande, vous pouvez remplir un formulaire supplémentaire pour fournir des renseignements supplémentaires à l'OTSTTSO. Si ce dernier détermine que les autres critères d'inscription sont remplis, il peut émettre un certificat d'inscription sous certaines modalités, conditions et restrictions, p. ex., une période d'exercice supervisé, si vous y consentez.

Conduite professionnelle: Votre comportement présent et passé doit donner de bonnes raisons que vous:

- avez les capacités mentales requises pour exercer la profession de technicien en travail social;
- exercerez la profession avec décence, intégrité et honnêteté et conformément à la loi;
- possédez les connaissances, compétences et jugement requis pour exercer la profession de technicien en travail social.

Vous en donnerez la preuve en remplissant le formulaire de demande et en répondant à plusieurs questions portant sur les délits pénaux et conclusions et délibérations découlant de fautes ou d'une incompetence ou d'une incapacité professionnelle.

Tous les candidats doivent se conformer aux exigences en vigueur au moment de leur demande. Pour avoir des renseignements d'actualité sur les exigences relatives à l'adhésion à l'OTSTTSO, visitez le [site Web de l'OTSTTSO](http://www.ocswws.org/?lang=fr) (www.ocswws.org/?lang=fr), ou contactez l'OTSTTSO par courriel, téléphone ou télécopieur.

Étapes du processus d'inscription

Étape 1 : Demande d'évaluation des titres de compétence

Si votre diplôme ou grade doit être évalué pour déterminer s'il est équivalent à un programme de deux ans suivi dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, vous pouvez faire une demande en ligne d'évaluation de vos titres de compétences par un organisme indépendant tel que [World Education Services \(WES\)](http://www.wes.org/ca) (www.wes.org/ca), l'International Qualifications Assessment Service (IQAS) (www.work.alberta.ca/immigration/international-qualifications-assessment-service.html) ou l'[International Credential Assessment Service of Canada \(ICAS\)](http://www.icascanada.ca/) (www.icascanada.ca/). En cas de doutes au sujet de l'évaluation, contactez l'OTSTTSO.

Pour faire évaluer vos titres de compétences, vous devez demander à votre établissement d'enseignement d'envoyer votre relevé de notes directement à l'organisme d'évaluation, qui devra ensuite envoyer votre rapport d'équivalence/d'authentification et l'analyse cours par cours directement à l'OTSTTSO.

Le rapport d'évaluation produit par cet organisme indiquera comment il a reçu ou authentifié les documents. Le rapport contient aussi un résumé des équivalences au Canada et une analyse des titres de compétence, dont l'année d'attribution, le nom de l'établissement fréquenté, un domaine d'études important, tous les cours suivis, les crédits acquis au Canada et les diplômes équivalents. (Nota : les documents remis à l'organisme d'évaluation ne vous seront pas retournés ou rendus.)

S'il n'est pas nécessaire qu'un organisme indépendant évalue les documents, vous devez demander à l'établissement d'enseignement de fournir les relevés de notes directement à l'OTSTTSO.

Si certains documents ne sont pas rédigés en anglais ou en français, il vous incombe de prendre des dispositions pour le faire traduire dans l'une ou l'autre langue avant de les faire évaluer.

Étape 2 : Demande d'inscription à l'OTSTTSO

Remplissez, signez et datez le formulaire de demande et envoyez-le à l'OTSTTSO accompagné des frais et des documents requis. Vous pouvez télécharger [le formulaire de demande et le guide d'inscription du site Web de l'OTSTTSO](#) (www.ocswssw.org/inscription/formulaires-et-guides/?lang=fr) ou envoyer un courriel à regISTRATION@ocswssw.org.

Assurez-vous que l'OTSTTSO reçoit les plans de cours ou les descriptions de tous les cours indiqués dans votre relevé de notes que vous souhaitez être pris en compte. Les plans et descriptions de cours doivent correspondre à l'année ou aux années durant lesquelles les cours ont été suivis.

Remplissez la section 1 du(des) formulaire(s) de confirmation de la durée d'exercice et de supervision et envoyez une ou plusieurs copies aux personnes (employeurs/superviseurs actuels et/ou précédents) qui fourniront des renseignements sur votre expérience à titre de technicien en travail social. Ces personnes doivent remplir et envoyer le formulaire directement à l'OTSTTSO.

Après avoir rempli le formulaire de demande et rassemblé tous les documents requis, vous devrez les envoyer à l'OTSTTSO accompagnés des frais applicables. Les envois par télécopieur ou courriel ou de photocopie par la poste ne seront pas acceptés.

Lorsque l'OTSTTSO recevra votre demande avec le paiement des frais et tous les documents requis, dont l'évaluation de l'organisme indépendant, au besoin, il traitera votre demande et évaluera vos titres de compétences scolaires et votre expérience. L'OTSTTSO pourrait vous contacter si d'autres renseignements sont requis.

Documents requis pour adhérer à l'OTSTTSO

- Formulaire de demande (document original, pas une photocopie, dûment signé et daté)
- Rapport d'évaluation des titres de compétences envoyé directement par l'organisme d'évaluation (p. ex., WES, ICAS ou autre)
- Plans ou descriptions des cours pour les années durant lesquelles vous avez suivi les cours

- Description de travail pratique (stage) dans le domaine de travail social, y compris le cadre, le clientèle, et les heures de travail
- Certificat de présence à des ateliers/colloques de niveau universitaire, le cas échéant
- Formulaire(s) de confirmation de la durée d'exercice et de supervision envoyé(s) directement par le superviseur/l'employeur
- Formulaire supplémentaire relatif à la compétence d'exercer comme technicien en travail social (si vous n'avez pas exercé le travail social ou si vous n'avez pas reçu votre diplôme au cours des cinq années précédentes)
- Preuve originale d'exercice privé, p. ex., carte de visite, papier à en-tête, le cas échéant
- Preuve de l'adhésion à une ou plusieurs associations professionnelles de travail social dans un autre pays
- Copie de l'autorisation de travailler au Canada ou du permis de travail, au besoin
- Traduction certifiée des documents non rédigés en anglais ou en français
- Frais

Consultez [le guide d'inscription de l'OTSTTSO](http://ocswssw.org/wp-content/uploads/2015/01/ssw-combo-registration-guide.pdf) (ocswssw.org/wp-content/uploads/2015/01/ssw-combo-registration-guide.pdf) pour en savoir plus sur les exigences en matière d'études et l'expérience à titre technicien en travail social.

Traduction

Pour les documents qui ne sont pas rédigés en anglais ou en français, vous devez envoyer votre demande à l'organisme d'évaluation des titres de compétences et à l'OTSTTSO accompagnée des documents originaux PLUS une traduction littérale en anglais ou en français. La traduction doit être certifiée et accompagnée d'une lettre du traducteur indiquant:

- le nom exact du ou des documents qui ont été traduits;
- la méthode d'envoi du ou des documents au traducteur;

- tout commentaire au sujet de l'exactitude de vos documents;
- la date de la traduction;
- le numéro d'identification et/ou le sceau du traducteur.

C'est à vous qu'il incombe de faire traduire les documents; les frais de traduction, de copie et d'envoi sont à votre charge.

Pour trouver un traducteur agréé, contactez:

- l'[Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario \(ATIO\)](http://www.atio.on.ca) (www.atio.on.ca)
tél. : 1 800 234-5030, courriel : info@atio.on.ca
- [COSTI Immigrant Services](http://www.costi.org) (www.costi.org)
tél. : 416 658-1600, courriel : info@costi.org

Inscription double

Si vous le souhaitez, vous pouvez faire une demande d'inscription dans les catégories de travailleur social et de technicien en travail social. Vous devrez remplir deux formulaires de demande et payer deux fois les frais de demande, mais les frais d'inscription une seule fois. Vous pouvez télécharger les formulaires de demande appropriés à partir du [site Web de l'OTSTTSO](http://www.ocswssw.org/?lang=fr) (www.ocswssw.org/?lang=fr) ou obtenir deux demandes et deux guides d'inscription par téléphone, courriel ou télécopieur auprès de l'OTSTTSO.

Réponse de l'OTSTTSO

Il peut prendre typiquement 3 à 6 mois pour traiter votre demande après que l'OTSTTSO a reçu tous vos documents. Il pourrait prendre plus longtemps si l'OTSTTSO a besoin de plus de renseignements.

Une fois votre demande traitée, l'OTSTTSO peut:

- émettre un certificat d'inscription si vous répondez aux exigences relatives à l'exercice de la profession en Ontario, OU
- émettre un certificat d'inscription sous réserve de certaines modalités, conditions ou restrictions, OU

- proposer de refuser d'émettre un certificat d'inscription parce que vous ne répondez pas aux exigences.

Si l'OTSTTSO envisage de rejeter votre demande, il en donnera les raisons et vous remboursera vos frais d'inscription, s'il y a lieu. Vous avez l'option de demander un examen de la décision de l'OTSTTSO. Sinon, l'OTSTTSO rejettera votre demande. Visitez le [site Web de l'OTSTTSO](http://www.ocswssw.org/?lang=fr) (www.ocswssw.org/?lang=fr) ou contactez l'OTSTTSO par courriel, téléphone ou télécopieur pour discuter de votre cas. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le processus d'appel des inscriptions dans la section [« Processus d'appel des inscriptions » sur le site Web de l'OTSTTSO](http://www.ocswssw.org/inscription/processus-dappel-des-inscriptions/?lang=fr) (www.ocswssw.org/inscription/processus-dappel-des-inscriptions/?lang=fr).

Calendrier

L'OTSTTSO et les organismes d'évaluation des compétences traiteront votre demande seulement après avoir reçu tous les documents requis et après réception du paiement des frais applicables par la banque.

Avant de soumettre votre demande à l'OTSTTSO, donnez-vous le temps d'obtenir les documents et d'organiser la vérification et l'évaluation de vos titres de compétences universitaires et de faire traduire les documents, s'il y a lieu. Dans certains cas, la production des relevés de notes par l'établissement d'enseignement peut prendre plusieurs semaines.

En général, les délais de traitement des demandes se présentent comme suit:

- Évaluation des titres de compétence (WES/ICAS/IQAS) : 1-12 semaines
- Évaluation de l'OTSTTSO : 3 à 6 mois

Facteurs susceptibles de ralentir le processus:

- Demandes incomplètes
- Relevés de notes non envoyés directement par l'établissement d'enseignement
- Relevés de notes incomplets
- Non-envoi des descriptions de cours
- Envoi de documents supplémentaires non traduits

Nous rappelons que, le cas échéant, l'obtention de titres de compétences supplémentaires au Canada prend du temps.

Frais

Pour obtenir des renseignements sur les droits et frais connexes, veuillez consulter le [site Web de l'OTSTTSO](http://www.ocswssw.org/?lang=fr) (www.ocswssw.org/?lang=fr).

En plus des frais exigés par l'OTSTTSO, vous devrez payer les coûts suivants :

- Coûts des relevés de notes et des autres documents concernant vos titres de compétences universitaires, le cas échéant
- Frais de traduction certifiée conforme de vos documents, le cas échéant
- Coûts des tests de compétence linguistique, le cas échéant
- Droits de scolarité universitaires/collégiaux pour mettre à niveau vos compétences, le cas échéant.

Avant d'arriver au Canada

Avant d'arriver au Canada, vous pouvez faire évaluer vos titres de compétence par un organisme indépendant comme WES et ICAS, et leur demander d'envoyer le rapport d'évaluation à l'OTSTTSO.

Vous pouvez aussi envoyer votre formulaire de demande et la documentation requise à l'OTSTTSO et lui demander d'évaluer vos titres de compétence.

Vous pouvez vous inscrire si vous:

- avez un permis de travail valide;
- n'avez pas besoin de passer un test linguistique ou pouvez passer le test à l'étranger; et
- répondez à toutes les exigences relatives à l'inscription.

Après votre arrivée

Après votre arrivée en Ontario, vous pouvez suivre des cours ou des programmes pour mettre vos compétences à jour, au besoin.

Obtention des titres de compétence : Si vous devez suivre des cours ou un programme, vous trouverez sur le site Web de l'OTSTTSO des liens vers [les programmes de formation de technicien en travail social en Ontario](#) (www.ocswssw.org/inscription/liste-des-programmes-de-travail-social/?lang=fr) offerts par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario. Vous pouvez écrire directement au bureau des admissions de l'établissement et demander des renseignements détaillés et des formulaires d'inscription. Le bureau des admissions vous conseillera au sujet des exigences en matière de documentation, de traduction et de visa.

Information sur le marché du travail

Si vous prévoyez de vous installer en Ontario, nous vous conseillons de vous familiariser avec le marché du travail local dans votre collectivité d'accueil. Ces renseignements vous fourniront une description détaillée de votre profession et vous permettront de bien comprendre quelles sont les perspectives d'emploi dans votre domaine, afin de vous aider à prendre des décisions éclairées dans le cadre de votre recherche d'emploi.

Voici une liste de ressources qui fournissent des renseignements sur le marché du travail de l'Ontario, notamment sur les tendances sectorielles, les rémunérations et les conditions de travail actuelles, ainsi que sur la localisation des employeurs et les compétences et la formation qu'ils recherchent :

- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle : [Renseignements sur le marché du travail](#) (www.tcu.gov.on.ca/fre/labourmarket/index.html)
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle : [Emploi-Avenir Ontario](#) (www.tcu.gov.on.ca/fre/labourmarket/ojf/index.html)

- Gouvernement du Canada :
[Guichet-Emplois](#)
(www.guichetemplois.gc.ca/bulletin_IMT.do?lang=fra)
- Site Web Etablissement.org :
[Marché de l'emploi](#)
(<http://etablissement.org/ontario/emploi/trouver-un-emploi/marche-de-l-emploi/>)

Pour en savoir plus

Pour plus de détails sur les **exigences relatives à l'inscription** en Ontario, contactez:

Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (OTSTTSO)

250, rue Bloor E., bureau 1000
Toronto (Ontario) M4W 1E6 CANADA
Téléphone : 416 972-9882
Sans frais: 1-877-828-9380
Télécopieur : 416 972-1512
Courriel : info@ocswssw.org
Site Web : www.ocswssw.org/?lang=fr

Pour avoir des renseignements sur les tests de **compétences linguistiques**, contactez :

Test d'anglais langue étrangère (TOEFL)

Site Web : www.ets.org/fr/toefl

Michigan English Language Assessment Battery (MELAB)

Site Web : www.melabsuccess.com

International English Language Testing System (IELTS)

Site Web : www.ielts.org

TESTCan/CanTEST

Site Web : www.cantest.uottawa.ca/fr

Le site Web du [Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux](#) (www.cicdi.ca) contient une liste des universités, des collèges et d'autres

établissements d'enseignement postsecondaire du Canada à la section Étudier au Canada.

Pour trouver un **traducteur agréé**, contactez:

Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO)

Téléphone : 613-241-2846

Sans frais : 1 800-234-5030

Courriel : info@atio.on.ca

Site Web : www.atio.on.ca/index.php?lang=fra

COSTI Immigrant Services

Téléphone : 416 658-1600

Courriel : info@costi.org

Site Web : www.costi.org

Pour obtenir des renseignements sur les **compétences professionnelles** dont les travailleurs sociaux **ont besoin pour exercer leur métier en Ontario**, faites une recherche pour les travailleurs sociaux dans la base de données des métiers sur le site Web suivant :

Passeport-compétences de l'Ontario, ministère de l'Éducation de l'Ontario

www.skills.edu.gov.on.ca/OSP2Web/EDU/Welcome.xhtml?commonTask=Y

Pour communiquer au sujet de l'**accès aux professions et aux métiers** en Ontario avec des personnes-ressources au sein du gouvernement, utilisez les coordonnées suivantes :

Ministère des Affaires civiles et de l'Immigration

Expérience Globale Ontario

Téléphone : 416 327-9694 ou 1 866 670-4094

Numéro ATS : 416 327-9710 ou 1 866 388-2262

Courriel : GEO@ontario.ca

Sites Web : www.ontarioimmigration.ca/fr/geo/index.htm

ou www.ontario.ca/experienceglobale

Obtenir de l'aide

Il existe de nombreux programmes et services conçus pour aider les professionnels formés à l'étranger à exercer un emploi dans leur domaine en Ontario, par exemple des programmes de stage et de mentorat, des programmes de formation relais et des

programmes de formation linguistique. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario : www.ontarioimmigration.ca/fr/working/index.htm

Questions et réponses

Pour obtenir des réponses aux questions les plus courantes que se posent les auteurs d'une demande, veuillez consulter [la section « Foire aux questions » sur le site Web de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social \(OTSTTSO\)](#) (www.ocswssw.org/inscription/faq/?lang=fr).

Il se peut que vous ayez d'autres questions concernant le processus d'admission à exercer la profession de technicien en travail social en Ontario. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, veuillez visiter le site Web de [l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social \(OTSTTSO\)](#) (www.ocswssw.org/?lang=fr).